

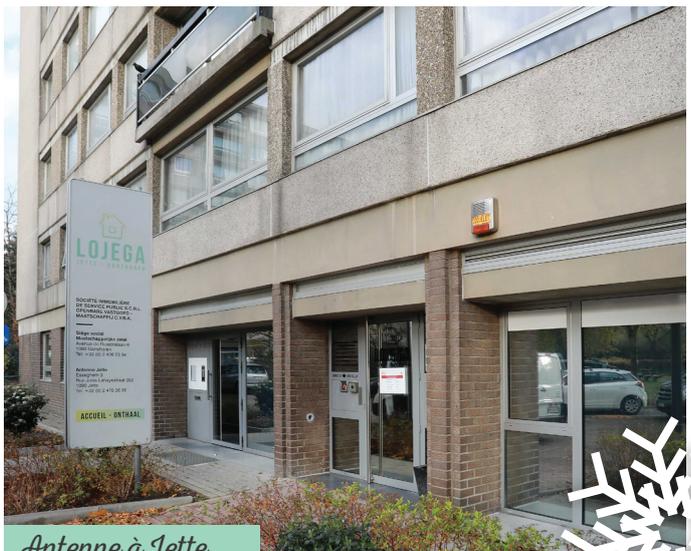


LOJEGA

JETTE - GANSHOREN *Actu!*



Siège Social Ganshoren



Antenne à Jette

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE SERVICE PUBLIC S.C.R.L. MAGAZINE N°4 HIVER 2018

Editeur Responsable: S. Colin - Avenue de Rusatira 6, 1083 Ganshoren.



Message du Président et du Vice - Président



Jean-Louis PIROTTIN
Président



Jean-Paul VAN LAETHEM
Vice-Président

Nous voici à quelques jours des traditionnelles fêtes de fin d'année et plus particulièrement du Nouvel An où c'est l'occasion de présenter ses meilleurs vœux à ses proches, à sa famille, et à toutes les personnes que nous côtoyons au quotidien.

Nous tenons, au nom du Conseil d'administration de LOJEGA, à vous souhaiter à vous et à vos proches, une très belle année 2019, en cultivant les moments de bonheur et en traversant le plus paisiblement possible les moments difficiles.

En 2019, le Conseil d'administration continuera de veiller à vous offrir des services de qualité. Nous n'avons de cesse de vous satisfaire, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour améliorer notre service à votre égard.

Que cette année nouvelle vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité !



L'hiver et ses plaisirs, votre saison préférée ?

Certains préfèrent l'hiver. Selon eux, les trois autres saisons de l'année ne peuvent offrir les plaisirs que seul l'hiver nous réserve.

L'hiver c'est le temps des soirées magiques en famille, le temps des retrouvailles avec les parents éloignés, le temps des dîners festifs avec les amis et les collègues, le temps des soirées dansantes, le temps des animations spéciales comme les Marchés et concerts de Noël et aussi... le temps des marrons grillés, du vin et du chocolat chauds.

C'est la saison où la neige permet des activités qu'on ne peut pratiquer à aucune autre saison, à moins d'utiliser des moyens artificiels mais ce n'est jamais aussi amusant : le ski alpin sur les collines et en stations, le ski de fond en randonnée, le patin à glace et la luge pour les plus petits !

PLAISIRS D'HIVER

SERGE COLIN



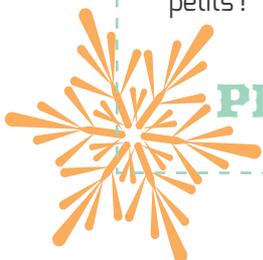
JOSIANE DI VINCENZO



Sans oublier, cette année encore (du 30 novembre 2018 au 6 janvier 2019), l'événement incontournable à Bruxelles qui, pour l'occasion, revêt ses habits de fête et sort le grand jeu : les Plaisirs d'Hiver avec ses lumières féeriques en provenance du Grand Nord, ses activités culturelles et ludiques, ses mets gourmets, des idées cadeau originales.

Les grands classiques seront au rendez-vous : un son et lumière éblouissant à la Grand Place, le sapin majestueux, la patinoire, la grande roue, le marché de Noël avec ses 250 chalets qui ravissent les yeux des curieux et les papilles des gourmands. Tant de merveilleux moments qui feront que cette fin d'année soit inoubliable !

Toute l'équipe LOJEGA se joint à nous pour vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2019. Que cette année soit source de joies et de paix. Qu'elle vous apporte personnellement et collectivement épanouissement et bonheur pour échapper aux petits et gros soucis du quotidien.





L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'INFORMATION DES VISITEURS

LE RÔLE DE L'ACCUEIL, qu'il s'agisse de l'accueil physique ou de l'accueil téléphonique, ou encore de toutes les relations avec les visiteurs, l'accueil doit avoir 3 finalités : **RENSEIGNER** **CONSEILLER** **ORIENTER**

Accueillir correctement, c'est le premier service qu'on se doit de rendre aux citoyens.

La Direction de LOJEGA est consciente de l'importance de cette fonction. La conception de l'accueil a changé, l'idée aujourd'hui est que le public reçoit une réponse.



L'accueil téléphonique au siège de LOJEGA à GANSHOREN, Avenue de Rusatira n° 6
02 426 23 94

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, à l'exception du vendredi :

Pour tous les locataires,

- Les questions administratives: calcul du loyer, charges locatives, paiements, contentieux, plaintes, ...
- Pour les consultations sociales.

Pour les locataires résidant à Ganshoren,

- Les demandes d'intervention technique, pour entretien ou maintenance.
- Pour les demandes de rendez-vous avec le Président, le Vice-Président ou un membre de la Direction.

Pour les candidats-locataires,

- Les questions relatives à une inscription pour un logement.



L'accueil téléphonique à l'antenne JETTOISE sur le site Essegghem, rue Jules Lahaye n°282
02 478 38 35

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, à l'exception du vendredi après-midi.

Pour les locataires résidant à Jette,

- Les questions administratives: calcul du loyer, charges locatives, paiements, contentieux, plaintes, ...
- les demandes d'intervention technique, pour les questions d'entretien ou de maintenance.
- Pour toute demande de rendez-vous

Pour les candidats-locataires,

- Les demandes d'information relatives à une inscription pour un logement

L'accueil téléphonique à l'antenne sociale Jettoise située à VivaJette, rue Saint-Vincent de Paul n°2a
02 445 53 90 / 91 / 92

Tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, à l'exception du vendredi après-midi.

PERMANENCES DU SERVICE SOCIAL & DES SERVICES ADMINISTRATIFS et sans rendez-vous !

GANSHOREN

Les travailleurs sociaux,
le mardi de 13h00 à 15h30 et le jeudi de 9h00 à 12h00
Avenue de Rusatira n°6

Les services administratifs
(comptabilité, contentieux, administration générale)
le mardi de 13h à 15h30 et le jeudi de 9h00 à 12h00
Avenue de Rusatira n° 6

JETTE

Les travailleurs sociaux,
le mardi de 13h00 à 15h30 et le jeudi de 9h00 à 12h00
Rue Saint-Vincent de Paul n°2a

Les services administratifs
(comptabilité, contentieux, administration générale)
uniquement le mardi de 13h30 à 16h00
Essegghem, rue Jules Lahaye n° 282

En dehors des permanences, un rendez-vous peut être obtenu pour toute question urgente en téléphonant aux numéros communiqués ci-dessus.



LES GRANDS CHANTIERS A GANSHOREN:

CLOS SAINT-MARTIN 15 maisons

Février 2018 → fin 2020

Cité jardin composée de 15 maisons unifamiliales créée en 1921. Le site est caractérisé par son style architectural britannique (concept développé par Ebenezer Howard en 1898) et inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural et social de la région Bruxelles-Capitale.

La cité jardin Clos Saint-Martin a mal vieilli et nécessite une rénovation alliant à la fois les exigences de confort et sécurité actuelles bien loin des années 1920, et la volonté de préserver le caractère architectural et l'intégrité de ce patrimoine.

Dans cette optique, LOJEGA scrl via son service technique a initié les études en interne pour la rénovation approfondie des 15 maisons tout en maintenant l'esprit de la conception d'origine. Les marchés publics pour la réalisation de ces travaux ont été lancés et les entreprises chargées de l'exécution ont été désignées à l'exception du lot sanitaire qui est en cours de réalisation par la régie ouvrière de LOJEGA.

Ces travaux ont débuté en février 2018 et seront réalisés en 3 phases comprenant chacune les lots suivants :

- > Gros œuvre
- > Toitures
- > Menuiserie extérieure
- > Électricité
- > Chauffage
- > Sanitaire

La fin des travaux est prévue pour fin 2020 au coût total de 1.850.000 € subsidié par le biais de la Société du Logement de la Région Bruxelles-Capitale.





RÉDUCTION DES CHARGES LOCATIVES + DIMINUTION DE L'EFFET DE SERRE GRÂCE AU PARTENARIAT LOJEGA ET GO 4 GREEN.



Déjà opérationnelle depuis 2001 sur le site de Ganshoren, la Cogénération de Sibelga est active dans les bâtiments 245, 247 Avenue Van Overbeke et 34, 36 avenue des Neuf Provinces et répond à toutes les prévisions.

Depuis 2017, nous avons un partenariat avec la société 'GO 4 Green' pour installer un système de Cogénération dans toutes les autres chaufferies des immeubles situés sur le site de Ganshoren. Un premier système a été mis en fonction en 2017 dans l'immeuble 243 Avenue Van Overbeke.

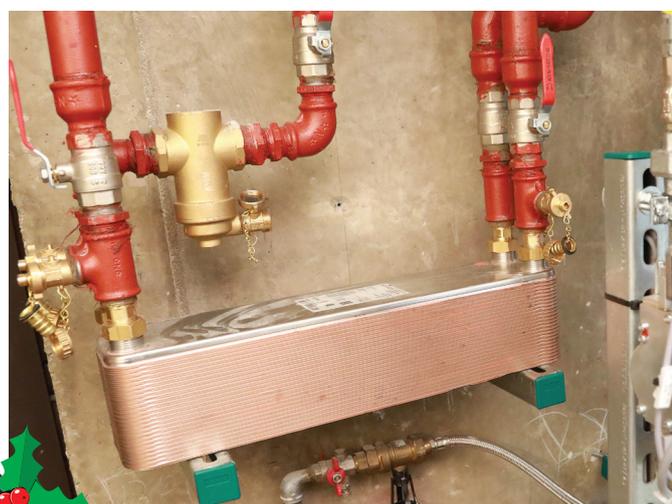
La Cogénération, c'est quoi ?

Une machine (un moteur) qui produit simultanément de l'électricité et de l'eau chaude à partir d'un même combustible soit dans notre cas le gaz naturel. L'électricité produite par l'unité de Cogénération est injectée dans le réseau des communs de l'immeuble où l'unité est active et la chaleur produite par le refroidissement du moteur est récupérée pour alimenter l'installation de chauffage de l'immeuble.

La société 'GO 4 Green' installe et est responsable de chaque unité de Cogénération. Les locataires bénéficieront d'un tarif, pour la production de la chaleur, plus avantageux que le prix de vente du gaz naturel. L'électricité des communs de l'immeuble sera également fournie à moindre coût que le prix de vente de l'électricité par les compagnies.

Par ce partenariat, en plus de participer à la diminution de la pollution de l'environnement par une diminution du rejet des fumées des installations, les locataires bénéficieront d'une réduction des charges énergétiques.

LOJEGA = société immobilière sociale, verte et économe.





LES GRANDS CHANTIERS A JETTE:

Divers projets de transformation et d'amélioration de nos immeubles sont actuellement à l'étude ou en passe d'être réalisés. Voici, un résumé des principaux travaux envisagés ainsi qu'un calendrier approximatif des réalisations.

Détails des principales réalisations à venir

L'inventaire des travaux ci-dessous détaille, par résidence, le projet qui lui est réservé. Il est assorti d'un calendrier approximatif d'achèvement des travaux.

Pour l'amélioration des abords du site Essegghem, notre société travaille en étroite collaboration avec la commune de Jette et la région Bruxelloise dans le cadre du **Contrat de quartier Magritte**. Ceci vise l'ensemble des espaces du site Essegghem avec pour objectif de le rendre plus avenant, plus convivial, plus sécurisé et plus ouvert. Diverses initiatives sont également prises pour la création de foyers d'animations. **Contrat de quartier Magritte**, étude en cours, aboutissement des travaux prévu en **2023**.

Le bâtiment ESSEGHEM 1

Cette résidence fera l'objet de travaux de remplacement des châssis actuels des séjours par de nouvelles menuiseries munies de double vitrage isolant. L'isolation de la toiture de l'immeuble et le remplacement de son étanchéité sont également prévus. La conception des ouvrages recherche les moyens de mise en œuvre les moins contraignants pour les habitants. L'étude est en cours, l'aboutissement des travaux est prévu pour fin **2019**.

Les bâtiments ESSEGHEM 3 et 4

L'étude vise le renforcement de la sécurité des immeubles, le renforcement des performances énergétiques et l'amélioration des conditions d'habitabilité.

C'est ainsi que :

chaque habitant pourra trouver un emplacement approprié et sécurisé pour l'utilisation de sa machine à laver;

- > L'ensemble des fenêtres sera remplacé par de nouveaux ouvrages à double vitrage isolant;
- > Les terrasses seront sensiblement agrandies de manière à en permettre une réelle utilisation d'agrément;
- > Les façades et la toiture seront isolées comme il se doit, une ventilation appropriée et sécurisée sera installée, ceci en conformité avec les exigences de l'institut Belge de Gestion de l'Environnement;

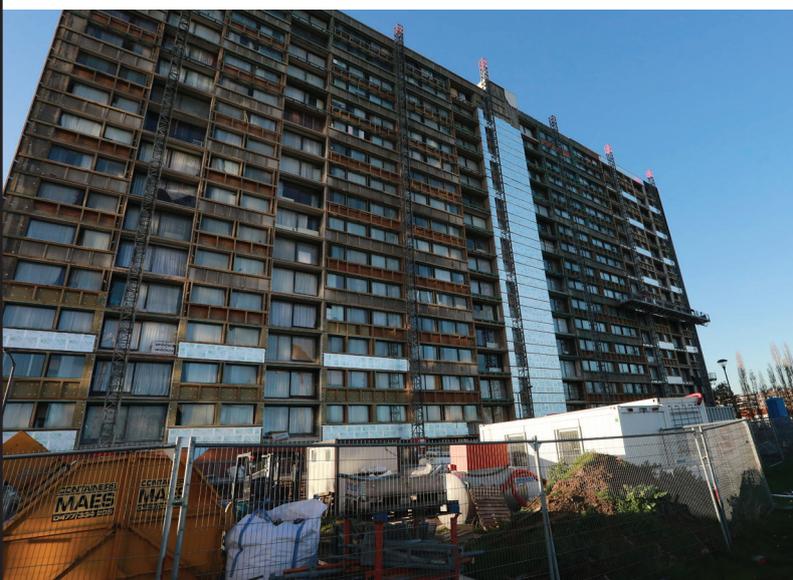
L'étude menée par une même équipe de conception pour les 2 immeubles recherche aussi bien l'harmonie de l'ensemble que l'embellissement particulier de chaque résidence.

Le bâtiment ESSEGHEM 2

Les travaux en cours ont fait l'objet d'un précédent numéro de notre *LOJEGA Actu*, l'aboutissement de ceux-ci devrait avoir lieu fin juin **2019**.

Le bâtiment Essegghem 3 devrait pouvoir voir l'achèvement des travaux en **2023**.

Le bâtiment Essegghem 4 devrait pouvoir voir l'achèvement des travaux en **2021**.





Le bâtiment ESSEGHEM 6

Du fait de sa conception, ce bâtiment connaît un vieillissement important de ses surfaces et des raccords de toitures, il est impératif de veiller à leur renouvellement. Ce sera l'occasion de renforcer l'isolation thermique et d'ainsi permettre aux habitants de réaliser de substantielles économies. La mise en œuvre devrait pouvoir s'effectuer exclusivement par l'extérieur en minimisant les désagréments pour les habitants du dernier étage, principaux concernés.

Les travaux ne nécessitent pas de démarches administratives, les travaux peuvent être terminés en **2020**.

Les bâtiments FLORAIR 2 et 3

Ces deux immeubles font l'objet d'une seule et même étude qui veille à la fois à la sécurisation des lieux, l'optimisation des performances énergétiques, et l'amélioration des conditions d'habitabilité.

C'est ainsi que:

- > Chaque habitant pourra trouver un emplacement approprié et sécurisé pour l'utilisation de sa machine à laver ;
 - > L'ensemble des fenêtres sera remplacé par de nouveaux ouvrages à double vitrage isolant ;
 - > Les façades et la toiture seront isolées comme il se doit, une ventilation appropriée et sécurisée sera installée, ceci en conformité avec les exigences de l'institut Belge de Gestion de l'Environnement;
- L'étude menée par une même équipe de conception pour les 2 immeubles recherche aussi bien l'harmonie de l'ensemble que l'embellissement particulier de chaque résidence. Ici, les travaux s'effectueront conjointement sur les 2 immeubles et devraient se voir achevés en **2022**.

En conclusion

Ces divers projets témoignent de notre souci de veiller en priorité à la sécurité des résidents et d'améliorer les performances thermiques de notre patrimoine.

En ce qui concerne la sécurité, l'ensemble des anciennes installations « techniques » gaz, électricité, ascenseurs seront totalement « rajeunies » et mises aux normes actuelles.

La sécurité incendie sera renforcée, les systèmes d'accès et de surveillance des immeubles seront actualisés.

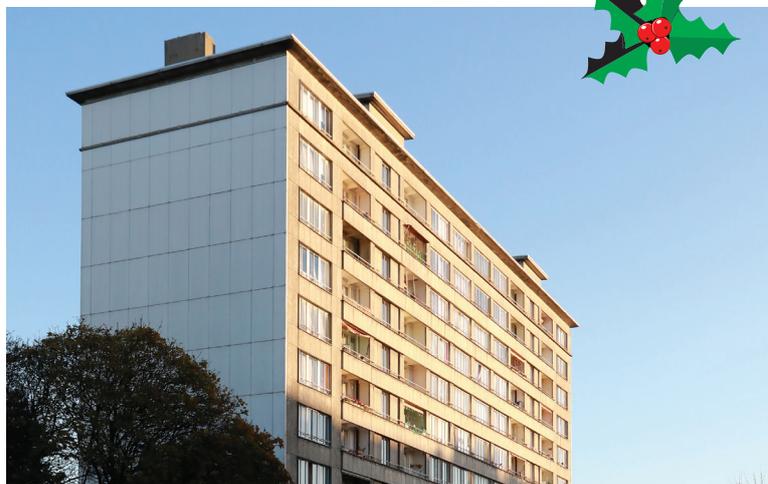
Les bâtiments du site VANDERPERREN

Il s'agit ici encore de sécuriser l'ensemble des 2 immeubles, d'améliorer les performances thermiques en remplaçant les châssis et en isolant les murs extérieurs et les toitures.

L'étude a permis le désenclavement des parties arrières de l'immeubles et d'ainsi améliorer très considérablement la sécurité incendie.

Un nouvel étage de logements pourra être superposé au bâtiment arrière en ajout des surfaces actuelles des greniers. Le programme prévoit d'intégrer de grands logements.

Ceux-ci particulièrement recherchés pourraient bénéficier de l'agrément immédiat du jardin arrière pour certains, de grandes terrasses et d'une vue ouverte sur le paysage urbain pour les autres. Malgré la complexité, une solution simple qui rencontre toutes les exigences a pu voir le jour, elle a entre autres le mérite de pouvoir minimiser les interventions dans les appartements et de permettre à chaque habitant de demeurer dans son logement sans que celui-ci soit l'objet d'interventions trop invasives. La fin des travaux est prévue pour fin **2022**.



L'amélioration des performances thermiques sera profitable aux résidents qui pourront ainsi réaliser de substantielles économies.

La démarche est également citoyenne, elle contribue humblement à rendre notre planète habitable à long terme pour les générations futures.

2019

ESSEGHEM 1

2020

ESSEGHEM 6

2021

ESSEGHEM 4

2022

FLORAIR / VANDERPERREN

2023

ESSEGHEM 3



CALCUL DU LOYER: COMMENT ÉVITER LE LOYER MAXIMUM ?

Chaque année votre loyer est calculé sur base de votre situation familiale et financière sans oublier l'index. Pour ce faire, la législation propre au logement social, prévoit une procédure spécifique que nous vous rappelons ci-dessous.

Ne pas respecter cette procédure, aura des conséquences désastreuses sur votre portefeuille !

Lisez donc attentivement ces quelques lignes.

Le 23 juillet 2018, LOJEGA vous a envoyé un courrier reprenant la liste des documents nécessaires à la révision annuelle du loyer (2019). Vous deviez nous transmettre l'ensemble de ces documents pour le 30 septembre 2018. Faute d'avoir transmis un dossier complet, le service location vous aura adressé un simple rappel dans le courant du mois d'octobre en vous laissant un dernier délai pour nous transmettre les documents adéquats. Bon nombre d'entre vous avez, à ce stade de la procédure, remis voire complété votre dossier, ce qui nous aura permis d'intégrer vos revenus dans notre base de données. Toutefois, certains d'entre vous ont tardé à réserver une suite favorable à notre rappel. Dès lors, **début novembre 2018**, ces locataires auront reçu une mise en demeure par courrier recommandé leur octroyant un ultime délai de 15 jours. **Les frais relatifs à l'envoi de cette mise en demeure ont été portés au compte des locataires concernés conformément à la législation en vigueur.**

Fin novembre, LOJEGA a édité les fiches de calcul du loyer qui vous ont été soit remises en mains propres contre signature lors du passage de notre délégué (concierge ou steward) soit par courrier recommandé si ce dernier n'a pu vous rencontrer en personne.

Les locataires qui ne nous auront toujours pas transmis les documents requis, auront constaté que leur loyer a considérablement augmenté. En effet, leur loyer a été porté à la Valeur Locative Normale (= VLN) en d'autres termes **le loyer maximum**. A titre indicatif, ce loyer maximum excède bien souvent 1.000 €/mois ! De plus, ce loyer maximum restera le loyer dû jusqu'au premier jour du deuxième mois suivant la date de réception par la société des pièces justificatives. Les locataires concernés devront donc payer le loyer maximum au moins en janvier et février 2019, sans effet rétroactif possible !

En conclusion, si vous n'avez pas encore remis vos documents nécessaires pour l'adaptation de votre loyer, remettez-les sans délai au service location de LOJEGA.

Si vous ne savez plus ou avez un doute quant aux documents à remettre, veuillez contacter immédiatement :

Monsieur CORDEMANS au 02 432 97 11
(pour les locataires Ganshorenois)

ou Madame BELLET au 02 432 97 42
(pour les locataires Jettois)

ou passer à **l'accueil de notre siège social** situé avenue de Rusatira, 6 à 1083 Ganshoren qui est ouvert :

les **lundis, mercredis, jeudis**
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 16h00

et les **mardis**
de 9h00 à 12h30
et de 13h00 à 16h00.



EN JUILLET

LOJEGA vous envoie la liste des documents nécessaires à la révision annuelle du loyer
Date limite pour nous transmettre votre dossier complet = 30 SEPTEMBRE !

LE LOCATAIRE

transmet
un dossier complet
endéans le délai
prévu par LOJEGA
Il est en ordre.

EN OCTOBRE

Le locataire qui n'a pas réagi ou qui n'a pas envoyé
un dossier complet reçoit un **RAPPEL**
lui octroyant un délai complémentaire.

LE LOCATAIRE

transmet
un dossier complet
Il est en ordre.

LE LOCATAIRE

ne réagit toujours pas ou
ne complète pas correctement
son dossier endéans le délai
complémentaire imparti.

FIN NOVEMBRE

Le locataire reçoit
sa fiche de loyer
calculée sur ses
revenus.

FIN NOVEMBRE

DEBUT NOVEMBRE

LOJEGA adresse une mise en demeure
par recommandé aux retardataires.
Un ultime délai de 15 jours leur est
octroyé pour transmettre/compléter
leur dossier.

LE LOCATAIRE

transmet
un dossier complet
Il est en ordre.

LE LOCATAIRE

ne réagit toujours pas ou
ne complète pas correctement
son dossier endéans l'ultime délai imparti.

BONNE RESOLUTION 2019

Indiquer dans mon agenda :
"Transmettre un dossier complet
à LOJEGA pour le calcul du loyer 2020
avant le 30 septembre 2019".

FIN NOVEMBRE

Le locataire reçoit sa fiche de loyer
confirmant que son loyer a été porté
à la VLN qui restera d'application
au minimum pour les mois de janvier
et février de l'année suivante.



NOTRE DIRECTEUR GÉRANT, MONSIEUR PLOEGHMANS PART À LA RETRAITE.

Aujourd'hui, nous souhaitons mettre à l'honneur et remercier très chaleureusement une personnalité importante du paysage de LOJEGA qui part à la retraite : notre directeur gérant, Monsieur Jean-Pierre Ploeghmans.



Les membres du Conseil d'Administration ainsi que tous ses collaborateurs s'unissent pour le remercier chaleureusement du travail investi au sein de la société et lui souhaitent de savourer pleinement son nouvel emploi du temps.



Il a consacré les 17 dernières années de sa carrière à donner une impulsion positive au développement de la société « Les Villas de Ganshoren », devenue aujourd'hui LOJEGA après fusion avec « Le Foyer Jettois » et ce, grâce à une collaboration efficace tant avec le Conseil d'Administration de la société qu'avec la SLRB, la commune de Ganshoren et particulièrement avec l'ensemble de ses collaborateurs.

Grâce à sa personnalité entreprenante, sa gestion efficace, son souci du travail bien fait, de multiples projets ont pu voir le jour comme entre autres la rénovation importante du parc locatif, l'instauration des fêtes de quartier, l'aménagement des abords des immeubles ainsi que l'installation d'un système de Cogénération qui permet d'assurer depuis plusieurs années une production d'eau chaude et de chauffage d'une partie du patrimoine.

Ces aménagements traduisent également le réel souci qu'il a eu de développer et d'assurer un cadre de vie agréable, sécurisant et sain à tous les locataires de la société.

Actif dans plusieurs associations du secteur du logement à Bruxelles, il aura également tout au long de ces années pu mettre à leur disposition et à leur profit ses multiples compétences, sa bienveillance ainsi que son indéfectible disponibilité.

Attentif à son personnel, il a eu à cœur, tout au long de ces années, d'assurer un cadre de travail convivial, dynamique et serein pour chacun de ses collaborateurs.





L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

Notre site a accueilli, durant l'année 2018 et précisément pendant les vacances scolaires, différentes activités de cohésion sociale dénommées « Une aprem' à Esseghem ».

C'est quoi une activité de cohésion sociale ?

Il s'agit d'un bien joli mot pour refléter quelque chose d'assez simple. En effet, ces activités ont pour but de rassembler, de proposer un moment convivial permettant aux différentes générations de se rencontrer, d'échanger et de participer à la vie sociale de leur quartier. Vous n'êtes pas sans savoir qu'habiter sur le site Esseghem vous permet de bénéficier d'un large réseau de voisins. Mais ce que vous savez sûrement également, c'est qu'au plus on est, au moins on se connaît ! Pourtant, connaître ou du moins savoir « qui sont nos voisins » peut contribuer au bien-être dans notre quotidien.

En effet, cela peut lever certains doutes sur les intentions des uns et des autres mais surtout cela favorise la communication essentielle pour mieux vivre ensemble !

Mais pourquoi cette initiative ?

Le service Prévention Urbaine de la commune de Jette, en collaboration avec d'autres partenaires (AMO l'Oranger, ASBL Source d'harmonie) travaillent ensemble pour renforcer la cohésion sociale.

Vous voyez ? Ce sont ces mêmes personnes qui avaient également réalisé une enquête sur le sentiment d'insécurité dans votre quartier.

Ce sondage avait notamment permis de mettre en lumière le manque d'interactions positives et conviviales entre les habitants, alimentant justement le sentiment d'insécurité.

Restez attentifs aux grands congés scolaires (Noël – Pâques – Eté), vous verrez sûrement nos tonnelles jaunes et bleues près de la plaine de jeux ! N'hésitez pas à descendre pour y jeter un coup d'œil, cela ne coute rien !

A bientôt,
L'équipe du service Prévention Urbaine
Rue Adolphe Vandenschrieck 77,
prevention@jette.irisnet.be 02 423 11 50



A quand la prochaine activité ?

Le prochain « aprem' à Esseghem » aura lieu durant les vacances de Noël,

le 28 décembre de 15h00 à 17h30.





HORAIRES & PERMANENCES

DÉPARTEMENT	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL					
Ganshoren - Avenu de Rusatiralaan 6	9:00 - 12:30 13:30 - 16:00	9:00 - 12:30 13:00 - 16:00	9:00 - 12:30 13:30 - 16:00	9:00 - 12:30 13:30 - 16:00	- -
Jette - Rue Jules Lahayestraat 282	8:30 - 11:45	13:30 - 16:00	13:30 - 16:00	8:30 - 10:00	-
CANDIDATS LOCATAIRES & LOCATAIRES					
Ganshoren & Jette - Avenu de Rusatiralaan 6	-	13:00 - 15:30	-	9:00 - 12:00	-
SERVICE SOCIAL					
Locataires Ganshoren Avenu de Rusatiralaan 6	-	13:00 - 15:30	-	9:00 - 12:00	-
Locataires Jette Rue Saint-Vincent de Paul 2a	-	13:00 - 15:30	-	9:00 - 12:00	-
SERVICE CONTENTIEUX					
Locataires Ganshoren Avenu de Rusatiralaan 6	-	13:00 - 15:30	-	9:00 - 12:00	-
Locataires Jette Rue Jules Lahayestraat 282	-	13:30 - 16:00	-	-	-
Locataires Jette Avenu de Rusatiralaan 6	-	-	-	9:00 - 12:00	-
COMPTABILITÉ					
Ganshoren & Jette - Avenu de Rusatiralaan 6	-	13:00 - 15:30	-	9:00 - 12:00	-



GANSHOREN:
Avenue de Rusatira 6
02 426 23 94

garde **GANSHOREN:** 0496 20 39 39

Les numéros de téléphone de garde sont mis à votre disposition **UNIQUEMENT en cas d'urgence**, c'est-à-dire en cas de problème technique grave comme panne d'ascenseur, de chauffage, etc., et en dehors des heures de bureau. La tâche du surveillant de garde ne concerne pas le règlement des problèmes privatifs.



JETTE:
Rue Jules Lahaye 282
02 478 38 35

garde **JETTE:** 0496 20 31 69